

La Quinzaine

D'ÉVRY - COURCOURONNES

HORS-SÉRIE

BUDGET 2021

8 PAGES POUR TOUT COMPRENDRE

Le Budget Primitif de la Ville d'Évry-Courcouronnes a été voté lors du Conseil Municipal du jeudi 8 avril. Après une année 2020 de transition marquée par l'élection municipale et le début de la crise sanitaire, l'année 2021 constitue la première année pleine et entière de la nouvelle mandature.

Par leurs choix fiscaux et budgétaires, les élus de la majorité municipale ont donné les moyens à la Ville de mettre en œuvre le plan pluriannuel d'investissements le plus ambitieux depuis 50 ans : 280 millions d'euros de 2020 à 2026 pour la transition écologique et sociale, pour l'attractivité du territoire, pour révéler notre centre-ville et pour mieux vivre dans chacun de nos quartiers.

IMPÔTS LOCAUX

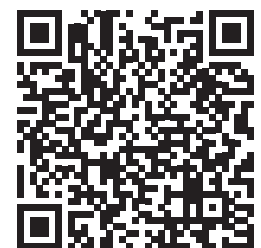
NOUVELLE
TARIFICATION
MUNICIPALE

INVESTISSEMENTS
ET TRAVAUX

DE LA TRANSPARENCE DES EXERCICES BUDGÉTAIRES

Depuis 1789, « tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée », comme mentionné à l'article 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Et de poursuivre à l'article suivant : « la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration » (article 15).

Les organismes publics, État et collectivités ont donc l'obligation de produire et rendre accessibles des documents d'information budgétaire qui justifient l'usage des deniers publics. À Évry-Courcouronnes, nous allons au-delà de cette obligation légale en mettant à disposition l'intégralité des documents budgétaires justifiant et explicitant les choix des politiques budgétaires votées chaque année lors du conseil municipal dédié.



Plus d'infos
en scannant ce code

IMPÔTS LOCAUX

CE QUI CHANGE EN 2021



I. RÉFORME NATIONALE DE LA FISCALITÉ LOCALE

Le Président de la République a décidé en 2017 de supprimer la Taxe d'Habitation. De 2018 à 2020, 80% des Français ont pu le constater. Pour les Français qui la paient encore, une nouvelle phase de suppression s'engage de 2021 à 2023.

Pour compenser la recette aux communes, le Gouvernement a mis en place un dispositif complexe qui sera visible dès cette année sur votre avis de Taxe Foncière : fusionner les parts départementales et communales en une seule part communale. Mécaniquement, le taux de la part communale va donc fortement augmenter, même si ce surcroît de recettes ne viendra que compenser la perte des recettes liées à la Taxe d'Habitation.

II. L'HARMONISATION FISCALE À ÉVRY-COURCOURONNES

Le processus d'harmonisation fiscale de la commune nouvelle se déroulera sur 12 ans entre 2020 et 2032. Le principe général de cette harmonisation est de faire converger les anciens taux de la Taxe Foncière d'Évry et de Courcouronnes vers un taux unique.

La base de départ (année 2019) est la suivante : 19,5% sur ex-Évry et 38% sur ex-Courcouronnes soit un facteur d'1 sur 2. Atteindre le « taux moyen pondéré » consistera donc à augmenter légèrement chaque année sur ex-Évry et à baisser chaque année sur ex-Courcouronnes.

Comme nous nous y étions engagés, ce processus se déroulera sur une décennie à compter de 2022. En 2021, la Municipalité a fait le choix de demander un effort, différencié

certes, mais un effort non négligeable aux ménages propriétaires de leur logements, soit 34% de tous les contribuables d'Évry-Courcouronnes.

Cette décision s'avère indispensable pour faire face à la crise sanitaire tout en consolidant le financement des investissements massifs programmés sur cette mandature. Au regard de l'état du patrimoine municipal, la majeure partie des investissements se situera sur ex-Évry, justifiant donc la cohérence de l'effort différencié demandé aux contribuables.

À ex-Évry, les contribuables propriétaires paieront une Taxe Foncière répartie de la façon suivante :

- En 2020 = 19,72% part communale + 16,37% part départementale soit un taux additionné de 36,09%.
- En 2021 (entrée en vigueur de la réforme fiscale) = 24,68% part communale + 16,37% part départementale soit un taux fusionné de 41,05%.
- En 2022 = taux fusionné de 41,37%

INTERVIEW JEAN CARON

Conseiller municipal délégué
chargé des Finances

- En 2023 = taux fusionné de 41,69%
- En 2024 = taux fusionné de 42,02%
- En 2025 = taux fusionné de 42,34%

À ex-Courcouronnes, les contribuables propriétaires payeront une Taxe Foncière répartie de la façon suivante :

- En 2020 = 36,80% part communale + 16,37% part départementale soit un taux additionné de 53,17%
- En 2021 (entrée en vigueur de la réforme fiscale) = 40,33% part communale + 16,37% part départementale soit un taux fusionné de 56,70%.
- En 2022 = taux fusionné de 55,60%
- En 2023 = taux fusionné de 54,50%
- En 2024 = taux fusionné de 53,40%
- En 2025 = taux fusionné de 52,30%

En 2021, l'augmentation du taux de la nouvelle part communale (Ville et Département) est donc générale mais différenciée entre ex-Évry (+12,3 %) et ex-Courcouronnes (+6,6%).

À partir de 2022, le processus d'harmonisation fiscale consistera, chaque année jusqu'en 2032, à augmenter légèrement sur ex-Évry et à baisser légèrement sur ex-Courcouronnes pour atteindre un taux harmonisé de 44,61%.

TAXE D'HABITATION

En raison du processus de suppression de cette taxe, les taux sont figés pour les contribuables qui continueront de la payer en 2021 et 2022.

Le taux en vigueur sur ex-Évry sera de 18,51%.

Le taux en vigueur sur ex-Courcouronnes sera de 20%.

Cependant, dès 2021, les ménages encore assujettis à la Taxe d'Habitation vont bénéficier d'une exonération de 30%. Idem en 2022 en vue de la suppression définitive en 2023.

À noter que la Taxe d'Habitation restera perçue par la Commune pour les seules résidences secondaires.

La Municipalité a voté une augmentation des impôts locaux en pleine crise sanitaire, pourquoi un tel choix ?

Soyons précis car je dois reconnaître qu'avec la réforme c'est devenu compliqué ! Qui nous augmentons le taux de la Taxe Foncière mais je veux ici rappeler deux choses :

- 2/3 du produit de cette taxe est payée par les propriétaires des fonciers d'entreprises et les bailleurs sociaux qui bénéficient par ailleurs du soutien de l'Etat en cette période de crise.
- parmi le 1/3 restant, 60% de ces contribuables ont bénéficié en 2020 de la suppression totale de la Taxe d'Habitation et 40% bénéficieront en 2021 d'une exonération de 30% de leur Taxe d'Habitation dont le montant sera bien supérieur à la hausse de leur Taxe Foncière.

Il est certain que nous demandons un effort mais nous avons choisi l'année fiscale où cela était compensé par l'exonération de 30% de la Taxe d'Habitation pour celles et ceux qui la payent encore et qui sont très majoritairement propriétaires de leur logements.

En solde net pour 2021, c'est à dire augmentation de la Taxe Foncière versus exonération de 30% de la Taxe d'Habitation, 4 155 familles constateront un solde positif et 6 284 un solde négatif.

Qu'avez-vous prévu pour compenser ces décisions ?

Pour les familles, nous allons mettre en œuvre, à compter de septembre 2021, une tarification municipale totalement nouvelle fondée sur l'équité et la justice sociale. Cette publication détaille le nouveau mode de calcul qui sera plus simple et plus juste. A l'exception de quelques dizaines de familles, toutes

les autres constateront soit une stabilité, soit une baisse non négligeable qui sera donc favorable à leur pouvoir d'achat. La preuve, nous avons décidé d'amputer nos recettes de près de 170 000 € pour favoriser le pouvoir d'achat des 5 500 familles qui utilisent quotidiennement les prestations municipales. Voilà du très concret qui va se mesurer chaque mois dans le budget des familles ! Pour les commerçants qui exercent sur la commune, notamment en centre-ville, nous avons décidé de baisser de 50% le prix des abonnements pour le stationnement payant. Là encore, très concrètement, il passera de 400 à 200 € par an dès septembre prochain ! Le rapport coût-bénéfice entre la prise d'abonnements qui assure la tranquillité et le risque d'amendes qui ira croissant avec le renforcement de nos contrôles, sera désormais clairement au bénéfice des commerçants et de leurs salariés !

Que pouvons-nous attendre de ces décisions fiscales et tarifaires ?

Dès les prochaines semaines, chacun pourra constater le démarrage de nouveaux chantiers d'envergure pour la rénovation de notre patrimoine mais aussi la création de nouveaux services : septembre prochain verra également le lancement d'un site internet profondément modernisé et agrémenté d'un nouveau Portail Familles qui facilitera toutes les démarches du quotidien.

La consolidation de nos fondamentaux budgétaires est la condition sine qua non pour accélérer l'investissement en faveur de la transition écologique et sociale, de la révélation de notre centre-ville et bien sûr la poursuite de la rénovation urbaine autour de l'arrivé du TZEN-4 et du T12 Express..

TARIFICATION MUNICIPALE

CE QUI CHANGE EN 2021

La refonte a été totale dans l'esprit qui a guidé la création de la commune nouvelle : garder le meilleur d'Évry et garder le meilleur de Courcouronnes pour tous les habitants d'Évry-Courcouronnes !

La Municipalité a donc fait le choix de « mixer » la simplicité d'usage et de calcul qui pré-existait à Courcouronnes et la progressivité plus juste des tarifs qui pré-existait à Évry.

La nouvelle tarification municipale d'Évry-Courcouronnes sera donc plus facile, plus juste et plus équitable :

- les familles n'auront qu'à renseigner leur « revenu fiscal de référence » qui figure sur l'avis d'imposition et le nombre d'enfants à charge
- les familles monoparentales seront traitées à égalité avec les familles biparentales : 2 parts seront prises en compte qu'un enfant soit pris en charge par un ou deux parents
- un coefficient multiplicateur de 4,75 sur tous les tarifs au quotient, quelle que soit la prestation municipale : cantine, accueil de loisir, accueil du soir, etc...

Pendant plusieurs mois les services municipaux ont procédé à des simulations de cette nouvelle tarification municipale sur la base des factures établies en 2019 (l'année 2020 ne pouvant être considérée comme une année de référence au regard des mesures de confinement)

Sur les 5 494 factures établies en 2019, la nouvelle tarification applicable en 2021 sera :

- favorable à 2 518 familles (avec des baisses allant de 1 à plus de 20€ / mois)
- neutre pour 1 886 familles (variation de -1 à +1€ / mois)
- légèrement défavorable pour 969 familles (variation de +1 à 10€ / mois)
- défavorable pour 121 familles (variation de +10 à plus de 20€ / mois)

80% des familles d'Évry-Courcouronnes seront donc gagnantes, dans des proportions différentes. Après une refonte aussi profonde de la tarification, un tel résultat n'a pu être obtenu que grâce à un effort financier de la Ville à hauteur de 170 000€.



GUICHET FAMILLE

À compter de septembre 2021, un nouveau simulateur tarifaire sera intégré au site internet de la Ville et disponible sur Application Smartphone. Ce nouvel outil vous permettra de connaître instantanément le tarif adapté à votre situation de chaque prestation municipale.

Plus besoin de se déplacer en Mairie déposer vos papiers, plus besoin d'attendre ensuite 15 jours ou 3 semaines pour connaître votre quotient familial !



IMPÔTS ET TARIFS

LES IMPACTS POUR LES FAMILLES

FAMILLE A

La famille A est composée d'une maman élevant seule son fils de 6 ans et locataire de son logement à ex-Évry. Son fils est scolarisé en CP, il fréquente la cantine toute la semaine y compris le mercredi où il passe la journée au centre de loisirs.

Cette maman a déjà bénéficié de la suppression de la Taxe d'Habitation entre 2018 et 2020, mais elle ne sera pas concernée par la hausse de la Taxe Foncière puisqu'elle est locataire de son logement. De fait, cette maman ne paye plus d'impôts locaux.

À compter de septembre 2021, elle bénéficiera même de la nouvelle tarification municipale qui mettra sur un pied d'égalité les familles monoparentales et bi-parentales.

AVANT = 53,66€ de facture mensuelle

APRÈS = 51,25€ de facture mensuelle

SOLDE NET = -2,41€ par mois, soit un gain de 26€ / an

FAMILLE B

La famille B est composée d'un ménage en couple élevant deux enfants, âgés de 5 et 8 ans, propriétaire d'un appartement de 68 m² à ex-Évry.

Leurs enfants sont scolarisés en grande section et CE2, les deux fréquentent la cantine et l'accueil du soir 4 jours par semaine ; pendant les vacances scolaires, ils vont au centre de loisirs une semaine sur deux.

Le petit va à l'accueil du matin 4 jours par semaine. les deux fréquentent la cantine 4 jours par semaine. le petit va à l'accueil du soir 4 jours par semaine Le grand va à l'étude le soir une journée par semaine.

Cette famille, au regard de ses revenus moyens, a déjà bénéficié de la suppression de la Taxe d'Habitation entre 2018 et 2020, mais elle sera impactée par la hausse de la Taxe Foncière en 2021. Cependant, à compter de septembre prochain, sa facture mensuelle baissera grâce à la nouvelle tarification municipale.

AVANT = Taxe Foncière de 998,71€ + facture annuelle de prestations municipales de 2 490€, soit 3 488,71€

APRÈS = Taxe Foncière de 1 118,04€ + facture annuelle de prestations municipales de 2 378€, soit 3 496,04€

SOLDE NET = +7,33€ / an, la nouvelle tarification municipale ayant permis d'atténuer la hausse de la Taxe Foncière.

Il est à noter qu'en retour cette famille verra sans doute la rénovation de l'équipement scolaire, périscolaire ou sportif fréquenté par leurs enfants grâce à la hausse massive des investissements sur ce mandat.

FAMILLE C

La famille C est composée d'un ménage en couple élevant trois enfants, âgés de 4, 6 et 10 ans, propriétaire d'un grand pavillon de 115 m² à ex-Courcouronnes.

Leurs enfants sont scolarisés en Moyenne Section, CP et CM2 : le grand fréquente l'aide aux devoirs, le cadet et la petite dernière l'accueil du soir ; les mercredis comme les vacances scolaires, ils fréquentent assidûment leur centre de loisirs ou s'inscrivent aux stages sportifs régulièrement proposés par la Ville.

Cette famille, au regard de la taille de son logement, va connaître une hausse notable de sa Taxe Foncière pour la seule année 2021. En contrepartie, cette famille va bénéficier d'une exonération de 30% de la Taxe d'Habitation dont elle s'acquitte encore du fait de leurs revenus supérieurs à la moyenne nationale.

Cette exonération de Taxe d'Habitation sera bien supérieure à leur hausse de la Taxe Foncière ; de surcroît, la nouvelle politique tarifaire lui sera bénéfique.

AVANT = Taxe d'Habitation de 581€ + taxe foncière 1 765€ + facture annuelle de prestations municipales de 3 790€, soit 6 136€

APRÈS = Taxe d'Habitation de 407€ + taxe foncière 1 835€ + facture annuelle de prestations municipales de 3 341,20€, soit 5 583,20€

SOLDE NET = -552,80€ / an, grâce à la suppression progressive de la Taxe d'Habitation et la nouvelle tarification municipale Il est à noter que cette famille verra ensuite, conformément au processus d'harmonisation fiscale qui aura cours de 2022 à 2032, baisser légèrement sa Taxe Foncière chaque année.



INVESTISSEMENT ET TRAVAUX

LES CHANTIERS 2021

ÉCOLES ET PÉRISCOLAIRE

- Lancement de la rénovation/extension de l'école des Coquibus (quartier Centre Ville) = 14 M€
- Poursuite de la rénovation/extension du groupe scolaire J. Tati (quartier du Canal) = 6,3 M€
- Livraison du bâtiment rénové de la restauration de l'école M. Leclerc (quartier Évry Village) = 3,3 M€
- Travaux énergétiques de l'école Jules Verne (quartier Pyramides) = 2,2 M€
- Environ 600 000€ de peinture et de revêtement de sol dans différentes écoles de la Ville
- Rénovation de toiture des écoles Petit Dragon, A.Dumas, la Communale, Savary et Gauguin
- Installation de tableaux numériques et de vidéo-projecteurs dans une quinzaine d'écoles avec le déploiement progressif des espaces numériques de travail pour les enfants.



TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

- Finalisation du « Plan Vélo » et lancement des premières actions
- Livraison du nouveau square du Chanteclerc (quartier Centre Ville)
- Livraison d'une aire de jeux spécialement conçue pour les personnes souffrant de handicap (parc des Coquibus)
- Mise en tontes différenciées (parc des Coquibus et autres espaces verts)

VOIRIE

- Rue du Grippet, reprise globale de la voirie et des réseaux = 1,4 M€
- Avenue Fragonard, enfouissement du réseau France Télécom au gré des demandes des habitants puis réhabilitation de l'assainissement et reprise des enrobés de trottoirs lorsque nécessaire = 1 M€
- Allée Ronsard, réfection de toute la voirie y compris éclairage public et divers réseaux = 800 000 €
- Réfection du parking de l'école Levasseur, enrobés et reprise des eaux pluviales = 260 000 €
- Avenue du Parc aux Biches, élargissement des trottoirs = 65 000 €
- Rue Kéroual, enfouissement des réseaux France Télécom et refection des trottoirs
- Rue des Galants courts, reprise des tapis routiers
- Avenue de Beauvoir, organisation du stationnement et reprise d'enrobés
- Rue de la Liberté, réfection des enrobés
- Rue du Maréchal Juin, rénovation de l'allée piétonne
- Reprise des caniveaux Villa des Bosquets, Villa des Moulins, rue des Bords du Lac, rue du Bon Puits, impasse de la Renarde



SENIORS

- Installation d'une climatisation au Foyer Club de l'URE (quartier Évry Village) = 100 000 €
- Acquisition d'une navette électrique pour les seniors et personnes à mobilité réduite (sur les fonds consacrés au banquet annuel des seniors annulé en 2020 comme en 2021 en raison de la crise sanitaire) = 80 000 €



INVESTISSEMENT ET TRAVAUX

LES CHANTIERS 2021

SÉCURITÉ

- Acquisition de 27 nouvelles caméras de vidéoprotection et installation du système LAPI (Lecture Automatique des Plaques d'Immatriculation) sur 103 caméras

SPORTS

- Rénovation (1^{ère} tranche) du site des tennis des Bords de Seine
- Réfection de la base d'aviron avec installation d'un nouveau ponton et de clôtures
- Installation de plusieurs garages à vélos sur différents sites sportifs
- Lancement d'études afin d'approfondir le schéma directeur des équipements sportifs
- Création d'abris conteneurs sur une dizaine d'installations sportives



COMMERCES DE PROXIMITÉ

Rénovation des espaces publics, sécurisation et embellissement des placettes commerciales suivantes : Mousseau et Rouillon (1^{ère} phase), Petit Bourg (phase ultérieure)

